



Co-emprunteur d'un crédit, quels sont mes droits ?

Par **vivichris**, le 19/12/2008 à 15:22

je suis co-emprunteur de mon ex, a t-elle le droit de me demander la moitié des mensualité de son credit ? ou à quel moment demande t-on au co -emprunteur de rembourser ?

Par **Marion2**, le 19/12/2008 à 17:39

Un petit bonjour serait sympa....
Votre ex a absolument le droit de vous réclamer la moitié des mensualités de son crédit.
Vous êtes emprunteur au même titre qu'elle.
Cordialement

Par **albert rollin**, le 23/02/2015 à 09:31

bonjour, mon ex est co-emprunteur pour le prêt de ma voiture!!! a til le droit de me prendre mon véhicule?? merci d'avance

Par **aguesseau**, le 23/02/2015 à 09:43

bjr,rnsi vous êtes propriétaire de la voiture (facture à votre nom), votre ex n'a aucun droit sur ce véhicule même s'il l'avait payé en totalité.
financer l'achat d'un bien ne vous rend pas automatiquement propriétaire de ce bien.
rncdt